



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juin 2019
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Quatorzième session

New Delhi, 2-13 septembre 2019

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Programme de développement durable à l'horizon 2030 : incidences pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies
pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

Note du secrétariat*

Résumé

Le plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, élaboré pour donner suite à la décision 4/COP.13, aide les parties prenantes actuelles et potentielles à la Convention à appliquer le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et à réaliser leurs propres ambitions dans les domaines de la neutralité en matière de dégradation des terres et de la résilience à la sécheresse.

Le présent rapport rend compte des activités réalisées par le secrétariat, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication. Il met aussi en lumière la nécessité d'aligner le plan de communication sur les priorités arrêtées en matière de communication pour le prochain exercice biennal, qui seront examinées par la Conférence des Parties à sa quatorzième session.

* Le présent document est soumis après la date prévue en raison de contraintes liées au traitement de la documentation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1-3	3
II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre	1-3	3
A. Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (2017-2018)	4-12	3
B. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).....	13-15	5
C. Communication avec les médias.....	16-26	5
D. Communication numérique.....	27-31	8
E. Diffusion de l'information	32-35	10
F. Programme « Terre pour la vie »	36-39	10
III. Orientations du prochain exercice biennal (2020-2021)	40-56	11
IV. Conclusions et recommandations	57-60	14
Annexe		
I. Besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités qui doivent être financées par des contributions extrabudgétaires.....		16

I. Contexte

1. Le Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030) définit la sensibilisation comme un élément clef de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). À la treizième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention, les Parties ont demandé au secrétariat d'élaborer un plan de communication succinct prévoyant des objectifs, des messages clefs et des modalités permettant de soutenir de manière cohérente les orientations et l'identité de la Convention, compte tenu du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (décision 4/COP.13, par. 3, al. a)).

2. Par conséquent, le nouveau plan de communication de la Convention (2018-2030) a été élaboré à l'issue de consultations internes et externes et à partir de données recueillies auprès de plus de 100 personnes interrogées. Il énonce des orientations de base à l'intention du personnel du secrétariat de la Convention et des parties prenantes à la Convention concernant les informations à communiquer et la manière de diffuser des messages cohérents en lien avec la Convention auprès des publics visés. Le document correspondant est disponible (en anglais seulement) sur le site Web de la Convention¹.

3. Sous l'égide de la nouvelle direction exécutive, la mise en œuvre du plan a été examinée en mars 2019 pour en assurer la concordance avec l'orientation stratégique de la Convention arrêtée pour le prochain exercice biennal. Les observations qui en sont ressorties sont résumées à la section III (Orientations du prochain exercice biennal (2020-2021)).

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

A. Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (2017-2018)

4. Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1995, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse est célébrée chaque année le 17 juin pour sensibiliser le public à l'action menée à l'échelle internationale. Le présent rapport porte sur les activités de célébration de la Journée qui se sont déroulées depuis la publication du document ICCD/COP(13)/4, couvrant ainsi les années 2017, 2018 et 2019.

5. En 2017, la célébration internationale de la Journée s'est déroulée le 15 juin au Centre des conférences d'Ouaga 2000, à Ouagadougou, sous les auspices du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Burkina Faso. Plus de 400 participants internationaux et locaux ont assisté à la cérémonie, y compris des personnalités éminentes, telles que les chefs d'État du Burkina Faso, du Mali et du Niger. À cette occasion, les trois chefs d'État ont fait une déclaration commune, dans laquelle ils ont approuvé l'Appel à l'action sur les emplois liés à l'exploitation des terres en vue de relever les trois grands défis interdépendants de l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité auxquels l'Afrique est confrontée. Cet Appel à l'action a été formulé à l'issue d'un colloque de haut niveau ayant réuni des ministres et d'autres représentants, tenu dans le cadre de la célébration internationale de la Journée organisée en 2017. Le rapport sur la célébration internationale de la Journée est disponible (en anglais seulement) à l'adresse indiquée dans la note de bas de page².

6. 78 organisations gouvernementales et intergouvernementales et organisations de la société civile ont fait rapport au secrétariat des activités qu'elles avaient menées pour célébrer cette Journée. Une carte interactive des manifestations a été créée, ce qui a permis

¹ <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2019-04/7.9%20UNCCD%20Communication%20Plan.pdf>.

² <https://www.unccd.int/actions/actions-around-world/report-global-observance-world-day-combat-desertification-burkina-faso>.

aux visiteurs du site Web de voir les manifestations organisées et d'y ajouter leurs propres activités de célébration³.

7. La campagne en ligne organisée à l'occasion de la Journée 2017 et menée en collaboration avec l'organisation coréenne Future Forest, la chaîne de télévision coréenne sur l'écologie et les sciences, le bureau coréen de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, la Fondation Chine verte et le groupe Ant Financial, a permis de toucher 552 079 personnes, essentiellement des jeunes. Promue au moyen de la plateforme d'échanges participative Thunderclap, elle a ensuite permis d'atteindre plus d'un million de personnes. Le récit sur la restauration des terres proposé par la Fondation Chine verte a été lu par plus de 100 000 personnes et recueilli 1 631 mentions « J'aime » sur la plateforme WeChat.

8. En 2018, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse visait à encourager les individus à se tourner vers une utilisation durable des terres et à provoquer un changement en investissant dans l'avenir des terres sous la devise « La terre a une vraie valeur. Investissez-y ». La manifestation visant à célébrer la Journée a été organisée à Ciudad Mitad del Mundo (Équateur), par le Ministère de l'environnement et le Ministère des relations extérieures et de la mobilité humaine. Une centaine de personnes y ont participé. Outre le Ministre équatorien des relations extérieures et de la mobilité humaine et le Ministre équatorien de l'environnement, les ministres de la Grenade, du Guyana et de la Jamaïque chargés de la coordination nationale des questions relatives à la Convention, le Vice-Ministre polonais et le Secrétaire national des ressources en eau de l'Équateur ont aussi pris part aux célébrations. Lors de la cérémonie d'ouverture, un message vidéo adressé par M^{me} Tarja Halonen, Ambassadrice des zones arides au titre de la Convention et ancienne Présidente de la Finlande, a été diffusé. La table ronde ministérielle sur les politiques et les pratiques visant à investir dans la gestion durable des terres (GDT) a donné lieu à des échanges animés. Le Gouvernement équatorien a présenté les activités qu'il entreprenait pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) grâce à la bioéconomie, concept central du plan national de développement (2017-2021). Le rapport sur la célébration internationale de la Journée 2018 est disponible (en anglais seulement) à l'adresse indiquée dans la note de bas de page⁴.

9. 88 organisations gouvernementales et intergouvernementales et organisations de la société civile ont rendu compte des manifestations qu'elles avaient organisées dans le cadre de la Journée, qui figuraient sur une carte interactive disponible (en anglais seulement) sur le site Web de la Convention⁵. La campagne en ligne organisée en lien avec la Journée s'est poursuivie en 2018 et a permis d'atteindre 584 581 personnes au total.

10. À l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse 2019 visait à célébrer les progrès réalisés sur la période par les pays en matière de GDT sous la devise « Bâtissons l'avenir ensemble ». La célébration internationale de la Journée et le 25^e anniversaire de la Convention ont été organisés à Ankara, par le Gouvernement turc, en marge d'un atelier destiné aux médias et du dixième Congrès international sur les sols. On a dénombré plus de 3 000 participants. Le Président turc, M. Recep Tayyip Erdogan, a adressé un message aux participants à la manifestation, dans lequel il a présenté l'action menée par son pays pour lutter contre la désertification et évoqué les progrès ainsi réalisés. Des messages ont également été adressés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Administrateur du

³ <https://www.unccd.int/actions/17-june-world-day-combat-desertification/2017-wdcd-events-around-world>.

⁴ <https://www.unccd.int/actions/17-june-world-day-combat-desertification/2018wdcd-global-observance-ecuador>.

⁵ <https://www.unccd.int/actions/17-june-world-day-combat-desertification/2018wdcd-events-around-world>.

Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁶.

11. À cette occasion, les noms des lauréats du concours international de photos organisé dans le cadre de la Journée 2019 par le Gouvernement turc ont été annoncés. Les lauréats du prix « Terre pour la vie » 2019 ont été proclamés par M. Mahdi Mohammed Gulaid, Vice-Premier Ministre de la Somalie. Lors de la table ronde ministérielle, de hauts responsables, dont huit ministres et vice-ministres de 12 pays, ont partagé des solutions pour parvenir à la NDT au niveau national. Un hommage au regretté M. Hama Arba Diallo, premier Secrétaire exécutif de la Convention, a été rendu dans le cadre des célébrations du 25^e anniversaire de la Convention.

12. Au moment de l'établissement du présent rapport, 64 organisations gouvernementales et intergouvernementales et organisations de la société civile ont fait rapport au secrétariat des activités qu'elles avaient menées pour célébrer la Journée⁷.

B. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

13. La Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification a débuté en 2010 et se terminera en 2020. Depuis 2014, l'accent a été mis sur la sensibilisation aux questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention. Il en a été de même en 2018, où des activités ont été menées en vue de fournir aux Parties qui en faisaient la demande un appui technique sur la manière d'intégrer les questions de genre dans leurs travaux.

14. Les résultats obtenus au titre de la Convention depuis 2010 ont permis d'attirer l'attention sur diverses questions, y compris la désertification dans les zones arides, les effets de la sécheresse, et l'importance des forêts sèches et de la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention. Ils ont également mis en lumière l'action menée sur le terrain, à travers des reportages, des photos et des vidéos. La campagne a permis d'atteindre des scientifiques, des décideurs, des militants écologistes et des organisations de la société civile. Cependant, les jeunes, particulièrement les enfants et les adolescents, n'ont fait l'objet que de peu d'attention. Afin de sensibiliser davantage les jeunes, le secrétariat de la Convention a collaboré avec Trust for Sustainable Living, association caritative britannique qui promeut l'éducation dans le monde, afin que le concours de rédaction qu'elle organise à l'intention des écoles du monde entier, et dont l'édition 2019 a pour thème l'objectif de développement durable (ODD) 15 (Vie terrestre), soit axé sur la NDT.

15. En mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période allant de 2021 à 2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en insistant sur la nécessité de redoubler d'efforts afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres, l'érosion et la sécheresse et en soulignant qu'il était nécessaire de favoriser la coopération, la coordination et les synergies entre les entités compétentes des Nations Unies dans les activités de restauration des écosystèmes qu'elles menaient dans le cadre de leur mandat. Dans sa résolution 73/284, elle a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PNUE à diriger la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration, entre autres, avec les secrétariats des Conventions de Rio.

C. Communication avec les médias

16. Dans la décision 4/COP.13, il est demandé au secrétariat de renforcer l'efficacité de la communication avec les médias par l'établissement de partenariats, la création de bases de données de personnes à contacter, la formation des médias, l'augmentation du nombre

⁶ <https://www.unccd.int/actions17-june-world-day-combat-desertification/2019wdcd-global-observance-ankara-turkey>.

⁷ <https://www.unccd.int/actions17-june-world-day-combat-desertification/2019wdcd-events-around-world>.

de publications de récits centrés sur des personnes et l'amélioration de la réalisation et de la diffusion des produits (par. 3 e)).

17. Au cours de l'exercice biennal, l'attention accordée par les médias aux questions relatives à la Convention s'est accrue, et différentes tendances ont été relevées. Les pays en développement ont surtout rendu compte des initiatives nationales de lutte contre la désertification tandis que les pays développés se sont intéressés de près à la sécheresse et à la dégradation des terres. À cet égard, la publication de l'Atlas mondial de la désertification ainsi que du rapport des commissaires aux comptes de l'Union européenne sur l'état de la dégradation des terres en Europe et l'intérêt accru pour les incidences des émissions de carbone d'origine terrestre méritent d'être soulignés. Globalement, les préoccupations à l'origine de la plupart des nouvelles diffusées portaient sur les conflits, les changements climatiques, les migrations environnementales, les tempêtes de sable et de poussière et la pénurie de nourriture et d'eau.

18. **Produits de la Convention** : le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention ont continué de coopérer avec les médias en diffusant des produits tels que des tribunes libres et des communiqués de presse – ce qui leur a permis de communiquer des orientations et de nouvelles informations – et en dirigeant le trafic vers des contenus pertinents. En outre, le secrétariat a organisé des conférences de presse en vue de nouer des liens avec de hauts responsables. Les éléments d'information émis par les médias ont fait l'objet d'un suivi quotidien, l'objectif étant de dégager des tendances dans la divulgation d'informations au sujet de la Convention et de ses travaux et de recenser les éventuels risques d'atteinte à l'image de la Convention afin de les atténuer.

19. La communication avec les médias a pris différentes formes, se traduisant notamment par l'envoi direct de courriers électroniques au moyen de la base de données grandissante de la Convention et grâce aux partenaires présents au sein du système des Nations Unies, l'action de promotion menée auprès de journalistes indépendants, la création de partenariats avec des réseaux et associations de médias et la fréquentation des médias sociaux. En outre, de nouveaux produits, notamment de courtes bandes-annonces et des vidéos, et de nouvelles stratégies – combinant documents imprimés et contenus multimédias), par exemple – ont été lancés pour développer la communication auprès des médias et du grand public. Parmi ces nouveaux produits figurent des articles de fond, le blog Science to Policy (De la science aux politiques), des témoignages riches sur le plan humain, de courtes vidéos et des bandes-annonces. Grâce aux documents d'archives provenant d'anciens projets cinématographiques de la Convention et du Mécanisme mondial, des économies notables ont été réalisées. En outre, la campagne sur le genre lancée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, s'est appuyée sur les contributions d'organisations de la société civile.

20. En moyenne, une tribune libre était publiée tous les deux mois sur un média d'envergure mondiale. C'est principalement grâce aux « médias sensibilisés » – l'agence de presse Xinhua, la Télévision centrale de Chine, Al-Jazira et Al-Arabia, par exemple – qu'une diversité linguistique et un rayonnement géographique équilibrés ont pu être assurés. La nécessité de renforcer la collaboration avec les médias russophones pour promouvoir les travaux de la Convention aux niveaux national et régional a été relevée.

21. Les bandes-annonces sur le Fonds pour la NDT ont été projetées lors d'événements très en vue, tels que les One Planet Summits. De toutes les courtes vidéos présentées à l'occasion de ces sommets, c'est la dernière bande-annonce sur le Fonds qui a été la plus visionnée, celle-ci figurant également parmi les vidéos de la Convention les plus visionnées. Ainsi, combiner médias destinés au grand public et médias sociaux en vue de renforcer les activités de sensibilisation apporte une valeur ajoutée certaine.

22. La nécessité d'exploiter de nouveaux supports pour vulgariser le contenu a été confirmée par le succès du blog Science to Policy appartenant au Pôle de connaissances de la Convention, qui a attiré un large éventail de contributeurs, des dirigeants les plus hauts placés au sein de l'État aux scientifiques et praticiens du domaine. L'analyse conduite fait apparaître que les blogs les plus demandés sont ceux qui diffusent des connaissances concrètes et pratiques.

23. **Partenariats** : le secrétariat a renforcé son partenariat avec Inter-Press Service (IPS), le plus grand réseau mondial de journalistes des pays en développement, afin d'appuyer les activités de sensibilisation et la diffusion d'informations sur les initiatives de la Convention et du Mécanisme mondial. Au moment de l'établissement du présent rapport, IPS avait publié – entre avril 2018 et mars 2019 – 22 articles d'actualité et articles de fond, ce qui est supérieur au nombre requis dans le mémorandum d'accord. Ces articles mettaient en lumière des initiatives et des activités nationales menées dans différentes régions du monde et étaient publiés, pour la plupart, à l'occasion d'événements clés de la Convention tels que la Journée mondiale de lutte contre la désertification en 2018 et 2019, la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et la quatorzième session de la COP. Avec l'aide d'IPS, le secrétariat de la Convention a publié et diffusé 10 articles de fond sur ses activités.

24. Ce partenariat a permis au secrétariat de rassembler et de publier, à un coût abordable, des articles sur les activités relatives à la Convention rédigés par des journalistes ayant des connaissances spécialisées de la région et destinés principalement à des acteurs économiques d'envergure internationale. Un article sur la restauration des terres au Ghana a par exemple été réédité par le Boston Herald. Bon nombre de ces articles ont été traduits vers le français et l'espagnol et ils ont tous été réédités dans au moins 60 médias nationaux ou infranationaux.

25. **Développement de la base de données** : les contacts directs avec les journalistes se sont également multipliés en raison de l'adhésion de journalistes indiens, qui ont été nombreux à s'être abonnés en prévision de la quatorzième session de la COP. La base de données de la Convention a augmenté de 46 % et les analyses font apparaître qu'entre 15 et 20 % des abonnés consultaient les messages des médias, ce qui constitue un accroissement de près d'un à quatre points de pourcentage par rapport à l'exercice biennal précédent. Dans le secteur des médias, chaque article de presse envoyé est consulté par 21,5 % des lecteurs en moyenne. Les analyses montrent que les articles sur l'accréditation aux réunions officielles étaient ceux qui renaient le plus l'attention des médias. Afin d'accroître l'intérêt pour les documents diffusés, le secrétariat publie des communiqués de presse dans le cadre d'une stratégie consistant à ne donner que des informations destinées directement aux médias (en publiant des annonces de conférences de presse, par exemple) ou à diffuser des informations clés, notamment au sujet de nouvelles découvertes scientifiques.

26. **Renforcement des capacités** : le secrétariat a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention des journalistes, qui étaient pour la plupart alignées sur les grandes manifestations prévues au titre de la Convention. Parmi ces activités figuraient notamment un atelier d'une journée organisé à Georgetown en prévision de la dix-septième session du CRIC. Au moment de l'établissement du présent rapport, trois autres ateliers étaient en cours de préparation. Un atelier d'une journée sur les médias internationaux s'est tenu à Ankara (Turquie) du 16 au 19 juin 2019, assorti d'une session de formation thématique d'une journée, d'une visite sur le terrain et d'ateliers scientifiques de trois jours au Congrès international sur les sols. Il est en outre prévu que soit organisé en juillet, en Inde et dans la région de l'Asie du Sud, un atelier de renforcement des capacités de deux jours à l'intention de 30 journalistes, ainsi qu'un atelier d'une journée et deux semaines d'exposés thématiques dans le cadre de la quatorzième session de la COP. Les journalistes parrainés à l'occasion de ces manifestations sont soumis à une procédure rigoureuse de sélection par voie de concours, conçue pour attirer des professionnels des médias qui témoignent d'un intérêt attesté pour le traitement de sujets en lien avec les travaux de la Convention et qui sont soit des rédacteurs qualifiés soit de bons formateurs en puissance. À cet égard, un appui financier plus constant et durable à la formation aux médias contribuera : a) à renforcer les capacités des jeunes journalistes intéressés par ces thématiques ; et b) à garantir qu'un travail de coopération soit engagé avec les réseaux de médias pour accroître leur participation. Ainsi, les travaux menés au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique ont permis de constituer, grâce aux partenariats conclus avec le Earth Journalism Network, un vaste réseau de journalistes.

D. Communication numérique

27. Dans la décision 4/COP.13, le secrétariat est invité à améliorer l'image publique de la Convention par la production de documents identifiés visuellement et de faire en sorte que le site Web, les réseaux sociaux, le bulletin et les services d'information de la bibliothèque de la Convention soient alimentés en contenus évolutifs et interactifs (par. 3 d). Au cours de la période considérée, le secrétariat a augmenté la quantité de contenus multimédias produits, y compris le nombre de vidéos publiées sur les médias sociaux à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

28. La Convention assure l'intégralité de sa présence en ligne au moyen de son site Web, qui tient lieu de mémoire institutionnelle, sur lequel elle exerce un contrôle absolu et dont elle est seule propriétaire. Les réseaux sociaux font quant à eux office de plateformes de réseautage et permettent d'orienter le trafic vers le site Web de la Convention. Cependant, aucun de ces outils n'est utilisé de manière isolée. Le contenu interplateformes et les interactions entre le site Web et les médias sociaux, ainsi qu'entre les différentes plateformes, sont mis à profit de manière stratégique pour accroître l'intérêt du public pour les questions relatives à la Convention et l'amener à consulter le site Web de celle-ci.

29. La figure 1 illustre l'évolution du nombre de visiteurs uniques sur le site Web de la Convention depuis octobre 2017, faisant apparaître une augmentation. L'accès au site Web de la Convention par continent, tel qu'enregistré par Google Analytics, montre que la majorité des utilisateurs viennent d'Europe, et ensuite d'Asie, des Amériques, d'Afrique et du Pacifique (fig. 2). Étant donné que les fonctionnalités d'accessibilité de Google au plan mondial connaissent certaines limites, ces statistiques ne prennent toutefois pas en compte tous les visiteurs du site Web de la Convention.

30. Le tableau qui figure à la page 9 illustre la présence croissante de la Convention sur les médias sociaux de mai 2017 à avril 2019. Des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Instagram, Weibo, LinkedIn et YouTube ont été mis à profit pour promouvoir des questions thématiques relatives à la Convention – telles que la sécheresse, la GDT et le financement de la NDT – auprès d'un public plus large et diversifié. Ainsi, lors du Forum politique de haut niveau de 2018, dans le cadre duquel l'ODD 15 a été examiné, toute une série de messages sociaux ont été élaborés pour braquer les projecteurs sur la cible 15.3. En l'espace d'une semaine, ces messages sont parvenus à plus de 100 000 personnes.

31. Étant donné que de plus en plus de jeunes s'inquiètent de la situation environnementale, différentes initiatives s'adressant à des publics plus jeunes ont été menées sur les réseaux sociaux afin de mettre l'intérêt de ces jeunes pour la protection de la nature au service de la GDT et des avantages qui en découlent. Ainsi, la campagne #LoveLand4Climate menée sur les réseaux sociaux en marge de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a convaincu près de 500 personnes (principalement des jeunes) de relayer le slogan de la campagne, qui a atteint 405 893 personnes au total. Toute une série de forums de sensibilisation en ligne et hors ligne ciblant de jeunes publics ont également été organisés en coopération avec la Plateforme pour le renforcement des capacités de la Convention, comme indiqué dans le document ICCD/CRIC(18)/8.

Figure 1
Visiteurs uniques s'étant rendus sur la page Web de la Convention entre octobre 2017 et avril 2019

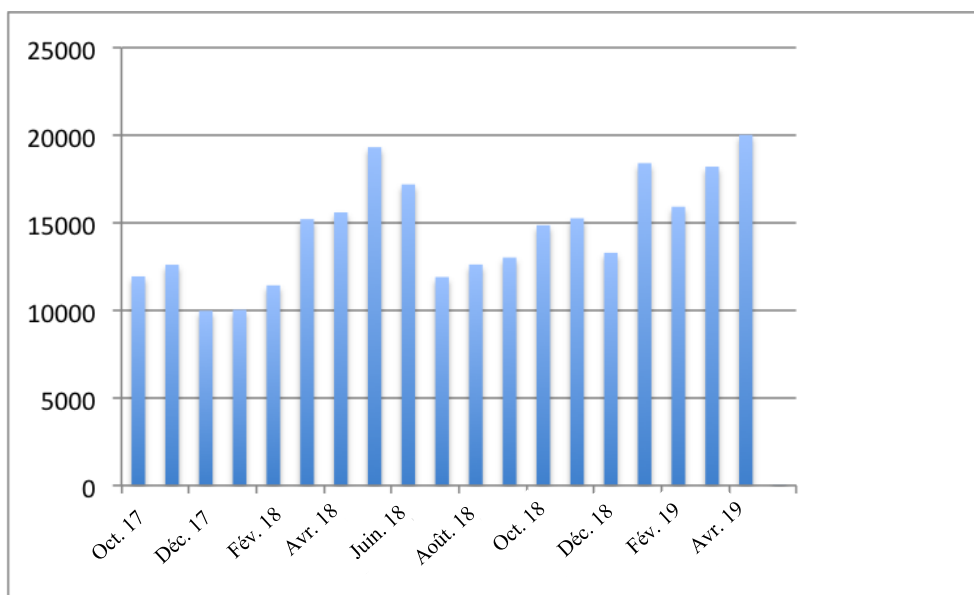


Figure 2
Accès au site Web de la Convention par continent, tel qu'enregistré par Google Analytics

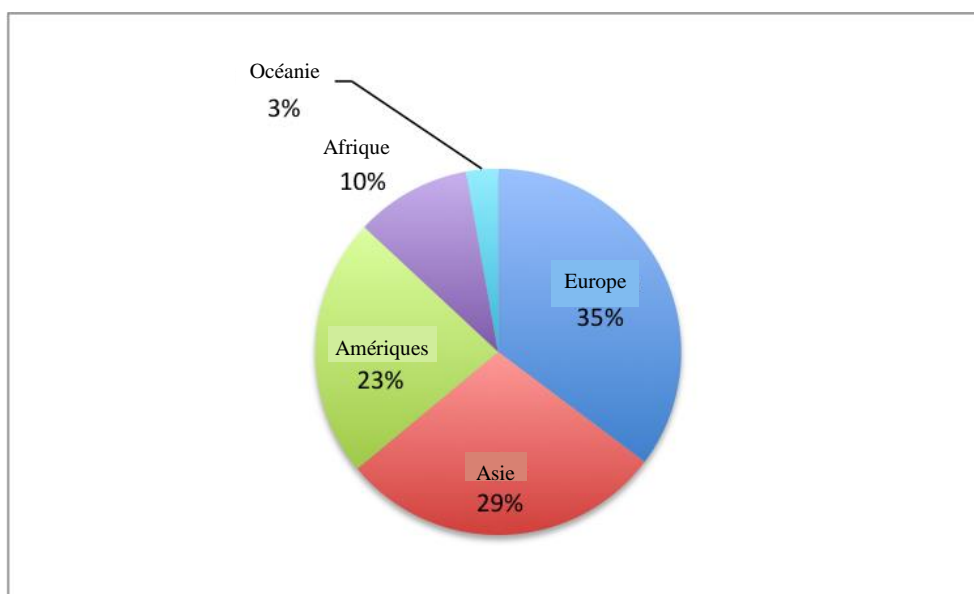


Tableau 1
Fréquentation des réseaux sociaux

Réseau social	Fréquentation en mai 2017	Fréquentation en avril 2019	Augmentation en pourcentage
Facebook	17 604 « J'aime »	23 000 « J'aime »	30,7
Twitter	13 041 abonnés	18 300 abonnés	40,3
Weibo	34 933 abonnés	40 123 abonnés	14,9

E. Diffusion de l'information

32. Au cours de la période considérée, sept brochures ont été publiées à des fins de sensibilisation. En outre, l'ouvrage intitulé *A Better World* (Un monde meilleur) portant le sous-titre « Life on Land » (vie terrestre), axé sur la cible 15.3 des ODD, a été publié en partenariat avec la maison d'édition britannique Tudor Rose. Ces publications ont été diffusées à l'occasion de grandes manifestations organisées dans le cadre de la Convention et de manifestations extérieures, notamment de la dix-septième session du CRIC et du Forum mondial sur les paysages, ainsi que de manifestations nationales et régionales organisées par les unités de coordination régionale du secrétariat.

33. UNCCD News Alert permet d'envoyer deux fois par semaine à près de 30 000 abonnés des informations actualisées au sujet des contenus publiés sur la page Web de la Convention. Cela représente une augmentation de 30 % par rapport aux 23 000 abonnés dont il est fait état dans le document ICCD/COP(13)/4. Des messages ciblés appelant une action et une réponse des destinataires – invitation à alimenter la page Web WDCD events around the world (événements organisés dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification), par exemple – ont été envoyés par courrier électronique.

34. Le Pôle de connaissances et le catalogue de la bibliothèque figurent parmi les ressources les plus consultées sur le site Web de la Convention, ce qui témoigne du vif intérêt des visiteurs pour les ressources relatives à la DDTs. De plus amples informations sur le Pôle de connaissances sont communiquées dans le document ICCD/COP(14)/CST/5.

35. Au cours de la période considérée, d'autres supports promotionnels ont été produits, notamment des affiches, des cartes postales, des stylos et des sacs écologiques, qui ont été distribués lors de manifestations organisées dans le cadre de la Convention et d'autres manifestations extérieures pertinentes. En outre, un documentaire sur la sécheresse a été réalisé pour appuyer l'Initiative de lutte contre la sécheresse relevant de la Convention et sensibiliser davantage le public et les responsables à l'importance de prévenir les situations de sécheresse.

F. Programme « Terre pour la vie »

36. Dans le cadre du programme « Terre pour la vie », soutenu par l'Elion Foundation, basée en Chine, différentes activités de sensibilisation et d'appui aux connaissances sont menées afin de sensibiliser la population et les décideurs à l'importance d'atteindre la NDT et aux avantages d'avoir de bonnes pratiques en matière de GDT⁸.

37. Le prix « Terre pour la vie » a été lancé en 2011 en République de Corée dans le cadre de l'initiative de Changwon, à l'occasion de la dixième session de la COP. Il vise à récompenser les pratiques remarquables et enrichissantes en matière de GDT et les initiatives exemplaires en matière de restauration des terres dégradées. Treize lauréats l'ont reçu entre 2012 et 2017.

38. Le prix « Terre pour la vie » est désormais décerné tous les deux ans. En 2017, il a été remis à des candidats dont le travail avait incontestablement contribué à améliorer la sécurité humaine et à transformer la vie des collectivités touchées par la dégradation des terres. Le nom des lauréats de 2017 a été annoncé à l'occasion de la célébration à l'échelle mondiale de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification à Ouagadougou (Burkina Faso). Ont ainsi été récompensés : le Watershed Organisation Trust en Inde, le PNUE et Practical Action Sudan au Soudan et M^{me} Yingzhen Pan, Directrice générale du Bureau national de lutte contre la désertification, qui relève de l'Administration d'État pour les forêts. M^{me} Florencia Escudero Fonseca (Espagne) a quant à elle reçu une mention spéciale. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée lors du sixième Forum international de Kubuqi sur les déserts, qui s'est tenu du 28 au 30 juillet 2017 dans la Région autonome de Mongolie intérieure, en Chine.

⁸ De plus amples informations sur le programme « Terre pour la vie » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/actions/land-life>.

39. Le prix 2019, dont le thème est « Decades of Impact » (Décennies d'influence), mettra à l'honneur les individus et les organisations qui auront accompli un travail remarquable pour favoriser, à grande échelle, la NDT, qui auront permis, grâce à leur lutte incessante, d'apporter des changements durables pendant vingt-cinq ans au moins, et qui auront eu une influence très bénéfique sur les terres, les populations, les collectivités et la société dans son ensemble. Les lauréats ont été annoncés le 17 juin 2019, à l'occasion de la célébration internationale de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification à Ankara.

III. Orientations du prochain exercice biennal (2020-2021)

40. La mise en œuvre du plan de communication de la Convention s'est traduite par une amélioration notable des activités de communication du secrétariat, comme l'atteste le nombre accru de récits produits par les médias et de visiteurs en ligne dont fait état la section II (Progrès réalisés dans la mise en œuvre). Le séminaire-retraite auquel le personnel du secrétariat de la Convention a pris part le 25 mars 2019 et une réunion consacrée les 7 et 8 mai 2019 à la stratégie de communication ont permis de revoir ce plan afin d'en renforcer encore l'efficacité en tant que moyen propre à appuyer l'application du Cadre stratégique de la Convention 2018-2030. Ces manifestations ont permis en outre d'examiner l'évolution récente des méthodes de communication, tout particulièrement dans les médias sociaux, en vue d'accroître la communication avec les différents groupes cibles. Il est proposé de mettre en œuvre le plan de communication de la Convention durant le prochain exercice biennal en tenant compte des préoccupations principales suivantes.

41. **Orientation stratégique** : toutes les activités prévues par le plan de communication de la Convention sont conçues pour aider les parties prenantes actuelles et potentielles à la Convention à appliquer le Cadre stratégique de la Convention 2018-2030 et à réaliser leurs ambitions dans les domaines de la NDT et de la résilience à la sécheresse. Cela demeurera l'objectif principal de la mise en œuvre du plan de communication durant le prochain exercice biennal.

42. Les activités de communication prévues pour le prochain exercice biennal visent à renforcer l'image de la Convention par l'application d'une approche intégrée associant l'ensemble des parties prenantes à la Convention dans le cadre de diverses plateformes de communication, que viendra compléter la publication de messages cohérents et convaincants étayés par des preuves scientifiques solides mettant en évidence l'utilité des terres productives pour la réalisation des ODD. À cette fin, les données, informations et recommandations d'ordre scientifique et technique figurant dans les Perspectives territoriales mondiales et d'autres évaluations scientifiques de grande envergure seront pleinement mises à profit.

43. Afin d'accroître l'efficacité de la communication, l'accent sera mis sur l'élaboration de contenus supplémentaires et la diffusion de messages concernant le rôle clef que les sols jouent non seulement dans la restauration des écosystèmes, mais aussi dans l'éradication de la pauvreté et dans la création de sources de revenus, sans pour autant négliger d'aborder les questions de la crise alimentaire, de la faim, de la santé, de la pénurie d'eau, des défis énergétiques, des changements climatiques, de la diminution de la diversité biologique, de la déforestation et des migrations environnementales, ainsi que de la paix et de la sécurité. Les messages feront aussi une large place aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

44. Fait tout aussi important, ces messages devront être adressés aux publics ciblés au bon moment et par des moyens adéquats. Ils seront rédigés et diffusés de manière stratégique aux publics de la Convention et sur diverses plateformes de communication. Il est prévu de renforcer la coopération avec d'autres mécanismes œuvrant à la réalisation des ODD, notamment les secrétariats des Conventions de Rio et les organismes compétents des Nations Unies.

45. Globalement, pour garantir l'efficacité d'un message de sensibilisation, il faut viser des objectifs clairs, connaître le public auquel on veut s'adresser, utiliser un langage qui lui soit adapté et veiller à ce que le message à proprement parler soit succinct, précis et ciblé.

En définitive, la mise en œuvre du plan de communication devrait permettre de sensibiliser le public visé à l'utilité des terres productives pour la réalisation des ODD de manière générale, et de l'inciter à agir en faveur de la GDT.

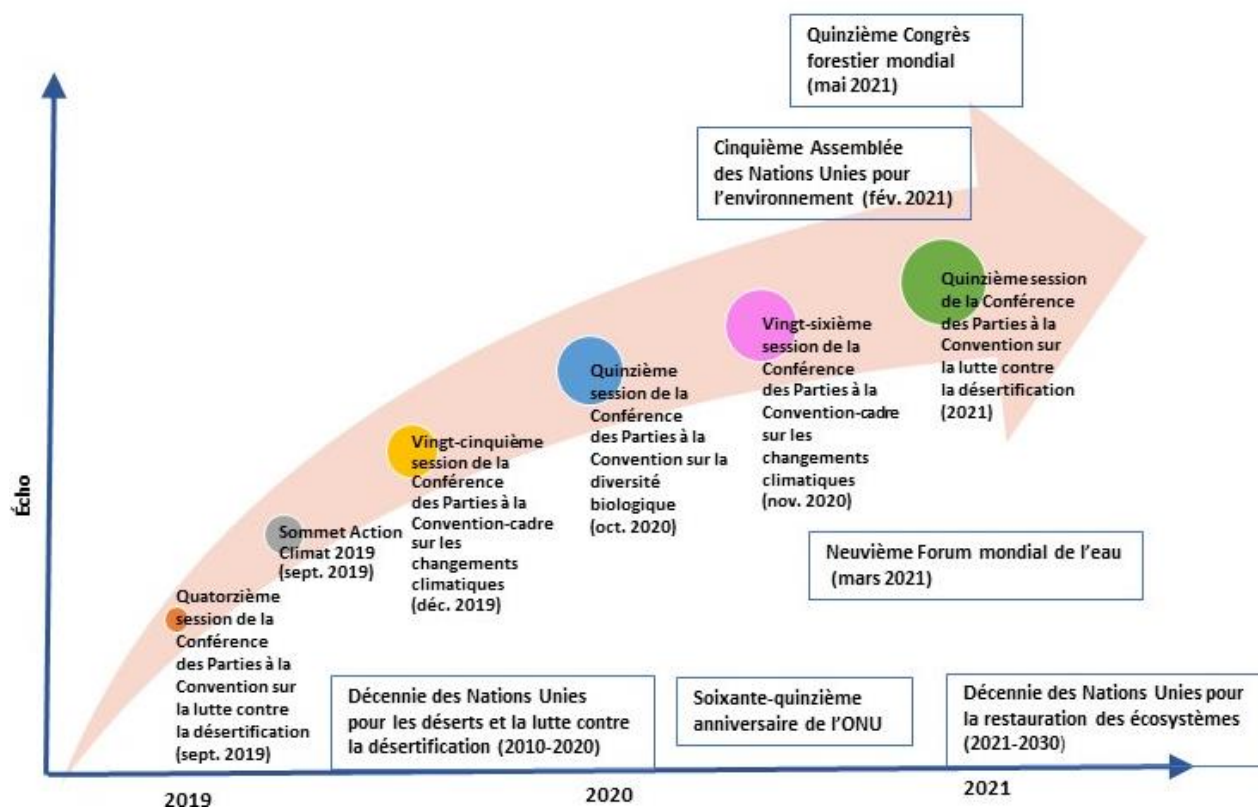
46. **Discours** : le mandat, l'objet et la raison d'être de la Convention sont tout à fait clairs. Cela étant, il n'est pas aisé de communiquer au sujet de la Convention et de valoriser son image. Ainsi, des notions comme la désertification et la NDT sont difficiles à saisir pour la plupart des personnes et ne trouvent guère d'écho chez elles. Cela fait depuis longtemps obstacle à une mobilisation citoyenne. Afin d'améliorer la communication, il faut expliquer la NDT d'une manière compréhensible et pertinente pour le public en tenant un discours clair et en envoyant des messages positifs et pragmatiques. En établissant un lien entre les questions relatives à la Convention et d'autres enjeux en matière de développement durable, il est possible de faire mieux connaître les aspects fondamentaux de celle-ci à la population, en particulier aux jeunes.

47. Depuis le précédent exercice biennal, un certain nombre de données et faits importants concernant la DDTS sont disponibles dans des rapports d'examen et d'évaluation de grande envergure, notamment dans les Perspectives territoriales mondiales, le rapport et la note de l'Interface science-politique, l'Atlas mondial de la désertification et l'évaluation de la dégradation des sols de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Qui plus est, les rapports soumis au CRIC constituent une précieuse source d'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. Les données et conclusions qui figurent dans ces rapports et publications peuvent être pleinement mises à profit à des fins de communication et de sensibilisation à condition d'être présentées sous l'angle des problèmes pratiques qui se posent dans la vie réelle.

48. Les efforts visant à amener le public à s'intéresser davantage à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui s'avèrent remarquablement efficaces, pourraient constituer un pas en avant sur la voie de la reconnaissance par les responsables politiques et la population en général de l'utilité de la GDT. En mettant en rapport les activités de communication avec les réalisations accomplies dans le cadre de cette initiative, on pourrait contribuer à mieux faire comprendre au public les questions relatives à la Convention et la pertinence de la NDT. Le rapport traitant de l'initiative est publié sous la cote ICCD/CRIC(18)/7.

49. **Rôle de la communication dans les activités de sensibilisation** : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne combien les synergies entre ses objectifs globaux sont importantes pour sa mise en œuvre. La réalisation de la cible 3 de l'ODD 15 peut aider à parvenir exactement à ces objectifs et à en réaliser d'autres dans une large mesure, et il est à cet égard indispensable que les parties prenantes reconnaissent que tel est effectivement le cas. D'où la nécessité de déployer une stratégie de sensibilisation qui permette d'obtenir des dispositifs et acteurs concernés un appui adéquat à la cible 15.3 dans le cadre des mécanismes stratégiques œuvrant à la réalisation des ODD. Le secrétariat prévoit de renforcer ses partenariats et réseaux, notamment avec les entités compétentes des Nations Unies comme les secrétariats des Conventions de Rio et les équipes de pays des Nations Unies, afin d'amplifier les retombées positives et de mieux utiliser les ressources. Les possibilités stratégiques d'intégration sont présentées dans la figure 3.

Figure 3
Possibilités stratégiques d'intégration



50. Les centres de liaison nationaux pour la Convention sont les partenaires les plus solides à même de mobiliser des soutiens et de promouvoir le rôle de la GDT dans la réalisation des ODD aux niveaux national et régional. Le secrétariat de la Convention doit renforcer l'appui apporté aux Parties en matière de communication en élaborant un ensemble de contenus qui puissent être adaptés aux circonstances régionales et nationales.

51. Le Pavillon des Conventions de Rio est une initiative collaborative qui vise à favoriser les synergies entre ces conventions au niveau de leur mise en œuvre et qui met en lumière des activités associant la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, la GDT, la lutte contre la désertification et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Il sera organisé pour la quatorzième fois à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention. Il sert à renforcer la collaboration entre les secrétariats des Conventions de Rio, mais devrait aussi être utilisé pour démontrer qu'en mettant à profit les synergies entre ces différentes conventions, il est possible d'accélérer la réalisation des ODD et de permettre l'utilisation stratégique et efficace des ressources disponibles. Le rôle du Pavillon dans les efforts de sensibilisation et d'élaboration des politiques au-delà des Conférences des Parties aux Conventions de Rio doit être examiné plus avant.

52. **Partenariats stratégiques** : les activités de communication menées dans le cadre de la Convention doivent mettre à profit les possibilités d'action de plaidoyer qu'offrent les réseaux actuels et potentiels de personnes, de groupes et d'organisations qui soutiennent la mission de la Convention et qui sont en mesure de promouvoir cette dernière et d'en accroître la visibilité. Des organisations de la société civile, des chefs d'entreprise et des influenceurs seront approchés à des fins de collaboration. Les Ambassadeurs des zones arides au titre de la Convention, qui représentent diverses optiques, tant du point de vue du genre que sur les plans géographique ou linguistique, doivent être des partenaires stratégiques chargés d'accroître l'intérêt porté par le public aux questions relatives à la Convention et de promouvoir le rôle des sols dans la réalisation des ODD. Le programme « Terre pour la vie » sera développé, afin qu'il devienne, au-delà du produit de communication qu'il constitue actuellement, un outil de sensibilisation à l'appui de la cible 15.3 des ODD.

53. **Renforcement des capacités de communication** : les capacités du personnel du secrétariat seront renforcées afin de mieux appuyer les activités de communication permettant d'inciter les dispositifs et acteurs concernés à incorporer la cible 3 de l'ODD 15 dans les mécanismes stratégiques œuvrant à la réalisation d'autres ODD. À cette fin et en vue de permettre la diffusion de messages cohérents et coordonnés, le personnel doit avoir une bonne connaissance des questions relatives à la Convention, ce qui exigera d'améliorer la mise en commun des informations en interne et d'élaborer des directives, ainsi que d'organiser des séances de formation aux moyens de communication et à l'utilisation des médias sociaux.

54. **Renforcement de l'attention accordée à la Convention dans les médias du monde entier** : le secrétariat continuera de consolider sa collaboration innovante avec les médias au moyen de partenariats et d'activités de renforcement des capacités, ainsi qu'en publiant des avis et des articles de fond et en améliorant les messages diffusés, y compris grâce à des œuvres d'art et à des contenus visuels. Il s'emploiera également à accroître la communication avec les pays non anglophones en consolidant les relations médiatiques régionales et en développant les moyens de communication visuelle afin de venir à bout des barrières linguistiques.

55. **Transformation numérique** : les médias sociaux permettent de communiquer en temps réel et de manière interactive avec les parties prenantes. Pour un petit secrétariat de convention, ils peuvent constituer un moyen économique et efficace de développer les activités de sensibilisation. La participation des centres de liaison nationaux pour la Convention ainsi que des organisations nationales et régionales est appelée à jouer un rôle déterminant dans la création de contenus et leur diffusion dans les différentes langues de l'ONU. L'utilisation stratégique des médias sociaux et les campagnes qui seront menées dans ces médias s'effectueront en tenant dûment compte des directives pertinentes, des mesures de responsabilisation et d'un code de déontologie⁹.

56. Afin de maximiser la portée des médias traditionnels et sociaux, on continuera à développer les contenus multimédias tout en mettant l'accent sur les contenus visuellement attrayants qui suscitent l'intérêt du public et incitent à prendre des mesures pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification. Une stratégie de production multimédia sera mise au point pour favoriser une promotion intégrée dans les médias en ligne et les médias sociaux aux fins de la publication de contenus et de nouvelles d'actualité.

IV. Conclusions et recommandations

57. **Durant le prochain exercice biennal, l'action stratégique qui sera menée dans le cadre des principales rencontres internationales visera à mettre davantage en évidence la gestion des terres en tant que piste pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités de communication consisteront à :** a) diffuser des messages cohérents et coordonnés dans le cadre des rencontres internationales et via les médias nationaux, régionaux et mondiaux ; b) élaborer davantage de supports de communication pour renforcer la mobilisation des médias sociaux ; c) accroître l'attention accordée dans les médias du monde entier à la DDTS ; et d) mobiliser les personnalités amies de la Convention afin qu'elles s'emploient à la faire connaître et à en améliorer la visibilité.

58. **Les efforts de sensibilisation seront renforcés par la tenue d'un discours positif visant à faire mieux comprendre l'utilité de la GDT et à encourager l'action en faveur de la NDT et de la résilience à la sécheresse. Afin d'y parvenir, les parties prenantes à la Convention et les partenaires potentiels doivent avoir accès à des moyens de communication innovants et adaptables.**

59. **Compte tenu de ce qui précède, les Parties pourraient envisager ce qui suit :**

⁹ Le secrétariat applique les politiques et directives de l'ONU concernant l'utilisation d'Internet et des médias sociaux. À titre d'exemples, voir : https://www.un.org/en/ethics/pdf/UN_Personal_Use_Social%20Media_Guidelines_Feb_2019.pdf, https://www.un.org/fr/ethics/pdf/putting_ethics_to_work_fr.pdf.

a) **Mettre à profit les possibilités de sensibilisation à l'échelle internationale qu'offre notamment la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, afin de mobiliser le public, en particulier les jeunes, aux niveaux national et régional, autour d'initiatives en faveur de la NDT et de la résilience à la sécheresse ;**

b) **Tirer parti de l'expérience acquise, continuer d'élaborer des produits et des dispositifs novateurs visant à renforcer la mobilisation des médias, et nouer des partenariats avec les organes d'information, en particulier les chaînes publiques de radio et de télévision, afin d'accroître la communication avec les publics non anglophones ;**

c) **Recenser les médias influents de chaque région et établir des partenariats avec eux afin d'étendre la couverture géographique, ainsi que la portée de la diffusion des informations et des activités de formation ;**

d) **Élaborer de nouveaux contenus multimédias (fiches d'information, infographies, reportages photo, courtes vidéos, etc.) fondés sur des données scientifiques et techniques, sur des exemples de réussite et sur les recommandations figurant dans les Perspectives territoriales mondiales et d'autres évaluations scientifiques de grande envergure, ainsi que sur l'examen des résultats et l'évaluation des rapports de mise en œuvre soumis au CRIC et sur les réalisations accomplies dans le cadre de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel ;**

e) **Conclure des partenariats stratégiques avec des entités extérieures spécialistes de la production de contenus multimédias en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et de développer les possibilités de diffusion tout en éliminant les disparités linguistiques et géographiques ;**

f) **Faire mieux connaître le fait que les programmes et produits d'information de la Convention, notamment le programme « Terre pour la vie », le programme des Ambassadeurs des zones arides au titre de la Convention, le Pavillon des Conventions de Rio¹⁰ et les services d'exposition et de bibliothèque, sont davantage que de simples moyens de communication, de manière à en faire des outils de sensibilisation à l'appui de la cible 3 de l'ODD 15, en établissant un lien avec la réalisation d'autres ODD ;**

g) **Repenser le Pavillon des Conventions de Rio au-delà du cadre des Conférences des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour en faire un mécanisme qui permette de montrer la contribution des Conventions de Rio à la réalisation de plusieurs ODD ; et**

h) **Renforcer les capacités en matière de communication de l'équipe de communication et de tous les autres membres du personnel du secrétariat de la Convention, ainsi que du personnel du Mécanisme mondial, afin de mieux appuyer les activités de communication et de contribuer à mettre la cible 3 de l'ODD 15 au premier rang des priorités des mécanismes stratégiques œuvrant à la réalisation d'autres ODD.**

60. **Le tableau figurant en annexe du présent document contient une estimation des besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités visées au paragraphe 56 ci-dessus, dont le financement doit être assuré par des contributions extrabudgétaires.**

¹⁰ Initiative menée en collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Fonds pour l'environnement mondial.

Annexe

Besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités qui doivent être financées par des contributions extrabudgétaires

Le tableau ci-après présente les besoins financiers au titre des activités visées au paragraphe 56 du présent document.

Tableau
Activités et prévisions de dépenses

<i>Activité</i>	<i>Prévisions de dépenses (euros)</i>
Élaboration de contenus numériques supplémentaires (infographies, animations, vidéos, etc.)	30 000 ^a
Renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation au moyen du site Web et des médias sociaux et dans le cadre des manifestations internationales pertinentes	65 000 ^a
Élargissement de la collaboration avec les médias	30 000 ^a
Renforcement des capacités des journalistes	32 000 ^a
Consolidation du programme des Ambassadeurs des zones arides	20 000 ^a
Organisation de manifestations stratégiques, notamment de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes	40 000 ^a
Mise en œuvre du programme « Terre pour la vie » (campagnes en ligne, publications/contenus publicitaires, prix « Terre pour la vie »)	270 000 ^b
Montant total des ressources extrabudgétaires	487 000

^a L'activité sera mise en œuvre de façon réduite si les ressources sont insuffisantes.

^b Fonds déjà obtenus.